

RECU EN PREFECTURE

Le 26 février 2025

VIA DOTELEC - Dematis

937-200013795-20250221-02025000090-03



Commune de Bora Bora
POPORA TO TATOÛ OIRE

ANNEE 2025

Bilan 2024 / Projets 2025

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Présenté lors du débat

Du conseil municipal du 21 février

SOMMAIRE

I) BILAN MORAL	3
I.1) L'ADMINISTRATION GENERALE	3
I.2) LES EVENEMENTS MARQUANTS EN 2024	7
II) BILAN FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2024.....	10
II.1) BUDGET PRINCIPAL	10
II.2) BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE :	10
II.3) BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES ET DES DECHETS	11
II.4) BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT.....	12
II.5) BUDGET ANNEXE DE L'EAU INDUSTRIELLE	12
III) ORIENTATIONS GENERALES DES BUDGETS DE L'EXERCICE 2025 :.....	14
III.1) LE CONTEXTE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2025	14
III.2) STRATEGIES BUDGETAIRES	16
<i>III.2.1) La situation financière de la commune</i>	<i>16</i>
<i>III.2.2) Évolution des recettes et dépenses de fonctionnement</i>	<i>18</i>
<i>III.2.3) Maîtrise des dépenses de fonctionnement des budgets</i>	<i>22</i>
<i>III.2.4) La structure des effectifs et le temps de travail.....</i>	<i>22</i>
<i>III.2.5) La rémunération du personnel :</i>	<i>25</i>
III.3) INVESTISSEMENTS POUR 2025.....	25
<i>III.3.1) Poursuite des projets en cours</i>	<i>25</i>
<i>III.3.2) Projets pour 2025 : Vers une île « INNOVANTE » et conviviale.....</i>	<i>26</i>

Un bilan essentiel pour préparer l'avenir

Dresser un bilan, même provisoire, est une étape clé pour mieux définir nos orientations budgétaires et affiner nos priorités pour l'avenir. Au-delà des investissements réalisés et du bon fonctionnement des services communaux – qu'il s'agisse de l'état civil, des infrastructures ou des services à la population – ce retour sur l'année écoulée met en lumière l'intense activité de la commune. Bora Bora, destination de renommée mondiale, ne cesse d'attirer l'attention, aussi bien des investisseurs que des personnalités officielles, venues à la rencontre du Maire avec la volonté de s'implanter durablement sur notre territoire.

L'année a également été marquée par un événement exceptionnel : le séminaire du consortium européen IANOS, qui a choisi Bora Bora comme destination de travail et d'échange. Cet intérêt international est le fruit d'un long travail de mise en réseau, notamment à travers la participation de notre Directrice Générale des Services à une session de formation au Danemark en mars 2023. Ce déplacement a renforcé les liens avec les partenaires européens et les a convaincus de venir découvrir la Polynésie. Des délégations venues de Grèce, de Belgique, des Pays-Bas et du Portugal ont été impressionnées par les avancées de la commune en matière environnementale, ainsi que par l'accueil chaleureux de la population.

Sur le plan politique, l'année a également été marquée par un contexte particulier avec la dissolution de l'Assemblée Nationale, et le retour anticipé aux urnes pour l'élection des parlementaires polynésiens.

Dans l'ensemble, ce fut une année riche et dynamique, témoignant de la vitalité et du rayonnement de notre commune. Après ce bilan moral, il conviendra d'établir un bilan financier, qui sera détaillé lors de la présentation des comptes administratifs. Cette double analyse, à la fois qualitative et quantitative, est essentielle pour guider nos décisions et assurer la continuité de nos engagements au service des administrés.

I) BILAN MORAL

I.1) L'administration générale

De manière générale, l'ensemble des services a accompli ses missions. Toutefois, il convient d'accorder une attention particulière à l'administration générale.

1 Renforcement des services

L'année 2024 a été marquée par une montée en compétences des agents et la fixation d'objectifs d'équipe plus ambitieux afin d'améliorer la qualité du service rendu à la population. Davantage de ressources et de moyens ont été nécessaires pour l'administration – notamment dans les services de comptabilité, de secrétariat et de ressources humaines – ainsi que pour les services techniques. La sécurité publique et civile étant également une priorité pour la commune, des recrutements d'agents de police et de sapeurs-pompiers ont été organisés en 2024.

Par ailleurs, la commune a lancé des appels à candidatures pour pourvoir des postes cadres. Ces démarches se sont toutefois révélées infructueuses, ce qui illustre la difficulté, pour une commune de Polynésie française, et particulièrement pour celles situées dans les archipels, d'attirer des cadres. Cette situation

s'explique par une grille salariale peu attractive, le coût élevé du logement et l'éloignement familial qui freine l'installation des profils qualifiés.

Certains services communaux ont été renforcés par le recrutement d'agents en CDD et en CDI, notamment au sein du Secrétariat, de la cellule Emploi, des Ressources humaines, du Service Comptabilité, du Service Environnement et du Service Technique. Les équipes du Service Environnement n'ont pas été en reste, puisque des volontaires en service civique ont renforcé quatre équipes dédiées à la propreté des bâtiments, à la propreté des sites publics, à la collecte des déchets et au compostage.

Pendant le Heiva i Bora Bora, des saisonniers ont été recrutés pour renforcer les équipes, avec 54 jeunes recrues réparties dans les secteurs de la logistique, de la propreté, de la prévention et de la sécurité sur la place Tuvavau. Cette démarche présente un double intérêt, car elle répond aux besoins opérationnels tout en offrant aux jeunes une expérience professionnelle facilitant leur insertion dans la vie active.

2 Des cellules indispensables pour les administrés

Ouvertes aux administrés en 2014, les cellules Emploi et Foncier ont fait l'objet d'une réorganisation aboutissant, **le 1^{er} novembre 2024**, à la **création de la cellule Aide à la personne et aux entreprises (CAPE)**.

Les principales activités d'Emploi et du Foncier ont été conservées et se déclinent désormais au sein de la CAPE comme suit :

- Accueil, information et orientation des administrés selon leurs demandes ;
- Accompagnement administratif, souvent dématérialisé, et suivi en collaboration avec les services du Pays et de l'État ;
- Inscription, suivi et mise en relation des demandeurs d'emploi avec les entreprises ;
- Traitement et suivi des dossiers d'expropriation ;
- Traitement et suivi des demandes de permis de construire ;
- Commande de documents relatifs aux affaires foncières (extrait de plan cadastral, certificat de propriété, procès-verbal de bornage, etc.).

En 2024, 2 035 personnes ont été reçues à la CAPE. Les affluences les plus importantes ont été observées en début d'année (janvier et février, avec plus de 200 personnes à chaque fois) ainsi qu'en milieu d'année (juillet et août), en lien avec les inscriptions scolaires et diverses demandes de bourses ou de déplacements relatifs à la rentrée.

3 Bilan de la cellule des ressources humaines

En 2024, la cellule des ressources humaines a concentré ses efforts sur l'élaboration d'un plan de formation, la gestion administrative et statutaire du personnel, la réforme de l'évaluation annuelle, la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire et l'amélioration de la diffusion des informations en interne.

De manière continue, quel que soit l'exercice, la cellule suit la carrière des agents et assure la mise à jour de leur situation administrative (avancement d'échelon, fiche de poste, rémunération, absences, etc.). Ainsi, le recrutement d'un agent supplémentaire en novembre 2024 s'est révélé indispensable pour poursuivre efficacement les missions de la cellule et atteindre les objectifs fixés pour l'exercice 2025.

D'autres équipes ont également été renforcées en 2024 pour répondre aux nécessités de service, notamment la police municipale, les agents affectés dans les écoles, les services administratifs, ainsi que les services Environnement et Technique.

Au 31 décembre 2024, 219 agents et 12 SPV sont quotidiennement au service de la population de Bora Bora, répartis comme suit :

- 175 fonctionnaires,
- 16 fonctionnaires stagiaires,
- 22 agents en Service public industriel et commercial (SPIC),
- 6 agents occasionnels,
- 4 départs à la retraite,
- 2 démissions.

4 Les chiffres du patrimoine communal de l'année 2024

La commune de Bora Bora dispose d'un patrimoine conséquent en termes d'infrastructures, d'équipements et de véhicules ou engins de chantier.

En 2024, pour répondre aux demandes croissantes des administrés, la commune a procédé à l'acquisition de véhicules utilitaires pour différents services municipaux (voirie, logistique, entretien des écoles, police municipale et service de compostage).

Par ailleurs, d'importants travaux ont été initiés en 2024. Certains se poursuivront en 2025, tandis que d'autres ont été réceptionnés en 2024 pour un montant total de 183 374 089 XPF, se répartissant comme suit :

Parc automobile et engins de chantier :

- 2 véhicules pour la brigade cynophile : 10 480 000 XPF,
- 1 véhicule pour l'équipe logistique : 7 494 150 XPF,
- 1 camion, 1 pelle hydraulique et 1 remorque pour la voirie : 31 855 385 XPF,
- 1 véhicule utilitaire pour le service de propreté : 4 990 000 XPF,
- 2 broyeurs tractables pour le service de compostage : 18 154 554 XPF.

Bâtiments communaux :

- Rafraîchissement du complexe sportif de Teriimaevaua : 90 000 000 XPF,
- Couverture du fare artisanat : 13 000 000 XPF,
- Pose d'une buse à Faanui suite aux inondations : 4 700 000 XPF,
- Construction d'un nouveau ponceau à Faanui : 2 700 000 XPF.

Pour rappel :

- La valeur globale des bâtiments communaux s'élève à plus de 3 282 078 277 XPF ;
- La valeur des mobiliers et matériels contenus dans ces bâtiments est estimée à 206 414 126 XPF ;
- Le matériel informatique destiné au bon fonctionnement de l'administration communale et scolaire est évalué à plus de 26 844 075 XPF.
- La mairie a investi environ 814 266 581 XPF dans son parc automobile et ses engins de chantier.

5 Communication de nos actions communales

La cellule de communication a publié 260 publications et communiqués en 2024, mettant en lumière l'ensemble des événements et projets de la commune. Bien que ce volume de publications reflète les temps forts de l'année – notamment le Heiva i Bora Bora, les courses du Hawaiki nui va'a et les festivités annuelles (Noël des enfants, des matahiapo et des quartiers) – les médias locaux n'ont relayé que peu d'informations.

Pour dynamiser la promotion de nos actions communales auprès des administrés et du grand public, la commune a recruté un responsable de la communication et a accueilli le retour d'une ancienne fonctionnaire, qui réintègre l'équipe après 4 ans d'absence. Ces renforcements visent à améliorer la diffusion de nos projets et à renforcer nos relations avec la presse locale. En 2025, en plus de la promotion des événements traditionnels, la cellule Communication se concentrera sur l'information des actes adoptés en séance du conseil municipal, la valorisation des grands travaux et le suivi des opérations d'investissement, afin d'assurer une information claire et régulière pour tous.

6 Les chiffres clés de l'État civil

- Recensement officiel 2017 : 10 549 habitants (données de l'ISPF)
- Recensement officiel 2022 : 10 856 habitants (données de l'ISPF)
- Nombre de naissances : 162
- Nombre de décès : 68
- Recensement de la population municipale en 2024 : 11 325 habitants
- Doyen de l'île : Jean TEIRI, 93 ans
- Doyenne de l'île : Madeleine TEFAAORA, 97 ans
- Nombre de mariages célébrés : 66, dont 29 mariages étrangers

I.2) Les évènements marquants en 2024

L'année 2024 a été une période exceptionnelle pour Bora Bora, marquée par une effervescence d'activités et d'évènements qui ont enrichi notre commune tant sur le plan culturel que social.

Il s'agit en effet, de nos évènements dits traditionnels pour notre communauté mais également, les évènements exceptionnels dont certains sont très prometteurs pour BORA BORA.

1. Les évènements traditionnels :

- 3 janvier : TAURUA VARUA (uniquement sur Anau)
- 9 février : Réveil des lions
- 10 février : Célébration à l'hôtel de ville du nouvel an Chinois
- 6 avril : Élection de MISS BORA BORA
- 4 mai : Élection de PUROTU NO POPORA 2024
- 17 mai : Chorale des écoles de BORA BORA
- 31 mai : Fête de fin d'année des écoles de BORA BORA
- Du 21 juin au 29 juillet 2024 : HEIVA I BORA BORA
- 17 juillet : Cérémonie de félicitations des nouveaux diplômés de BORA BORA (BAC, BTS, LICENCE, MASTER)
- 27 au 29 août 2024 : La tournée du Maire dans les écoles du premier degré
- 1er novembre : l'arrivée de la HAWAIKI NUI VA'A 2024
- 2 novembre : La 3ème édition AERE
- 9 au 11 décembre : La fête de Noël des MATAHIAPO

2. Les visites officielles :

- 8 janvier : Visite de Yannick MOREAU, Maire de la ville des Sables d'Olonne
- 19 janvier : Visite de Jordy CHAN, Ministre des grands travaux
- 29 janvier : Rencontre avec les tours opérateurs marché France du tourisme (Société tourcom, tourmag, groupe marieton...)
- 14 mars : Visite de Nahema TEMARII, Ministre de la Jeunesse et des sports, schéma directeur de la jeunesse
- 19 mars : Visite de la Banque Européenne d'Investissement
- 22 mars : Visite officielle du Consul et Chef de Poste de Chine à Papeete, M. Lixiao TIAN et son épouse
- 6 avril : Visite d'Eliane TEVAHITUA, Vice-Présidente (accueilli par TE FARE HIROA NO VAVAU)
- 15 au 16 avril : Visite d'une délégation sénatoriale de la commission des lois, dirigée par M. François Noël BUFFET, Président de la commission des lois, sénateur du RHONE (Nadine BELLUROT, sénatrice de l'Indre, Philippe BONNE CARRERE, sénateur de Tarn, Guy BENARROCHE, sénateur des Bouches-du-Rhône, Jérôme DURAIN, sénateur de Saône et Loire, Lana TETUANUI, sénatrice de Polynésie française, Romina GODET, administrateur)

- 28 juin : Visite de Tavana Hau ISLV, Mme Anna NGUYEN (Gendarmerie, Brigade cynophile, chenil...)
- 30 août : Visite officielle du Haut-Commissaire de la République, M. Eric SPITZ
- 31 août : Visite officielle du Président Directeur Général du CNRS, M. Antoine PETIT
- 14 octobre : Visite de la Consule Générale d'Australie, Mme Alison SHEA
- 24 au 25 octobre : Visite d'une délégation Sénatoriale présidée par Mme Micheline JACQUES, Sénatrice de Saint-Barthélemy dans le cadre d'une mission d'adaptation des modes d'action de l'Etat dans les outre-mer (Audrey BELIM, sénatrice de la Réunion, Jacqueline EUSTACHE-BRINO, sénatrice du Val d'Oise, Lana TETUANUI, sénatrice de Polynésie française, Dinah DESJARDINS, conseillère)
- 27 novembre : Visite de l'Agence Internationale de l'Énergie présidée par M. Gaétan MASSON chef de groupe stratégique du programme photovoltaïque de l'AIE, organisée par M. Lionel PERRET de PLANAIR

3. Les évènements marquants et exceptionnels :

- 22 février : Anniversaire des 90 ans du magasin CHIN LEE
- 21 mars : Signature du nouveau contrat de la DSP Assainissement collectif et eau industrielle pour 20 ans avec la Polynésienne des eaux puis inauguration de l'Osmoseur de Faanui
- 2 au 5 avril : Participation de Tavana au Sommet des dirigeants du Pacifique à RAPA NUI (Pacific Leaders Summit)
- 16 au 22 juin : Séminaire du consortium IANOS à BORA BORA
- 29 juin : Élection Législative – 1er tour
- 6 juillet : Élection Législative – 2nd tour
- 26 avril : 1er Mémorial Kévin KUIDER (course de va'a)
- 30 juin au 4 août : 32ème édition de la SAGA au motu Piti Aau
- 22 juillet au 04 août : SYNODE (Eglise Evangélique Maohi)
- 8 août : Voyage inaugural de la goélette VAITERE 2
- 6 septembre : Championnat du monde de vitesse de va'a à HAWAII du 15 au 23 août 2024
- 20 septembre : Signature du protocole de mise en œuvre d'une procédure de rappel à l'ordre entre le Maire de BORA BORA et la Procureure de la République en Polynésie française, Mme Solène BELAOUAR
- 15 au 21 septembre : Séminaire annuel de la Communauté du Christ
- 29 au 10 octobre : 1er Séminaire de l'Église Apostolique Oneness, Iesu Mesia Te Evanelia
- 3 octobre : Visite du conseil municipal de la batterie industrielle de stockage du service de l'électricité (EDT)
- 11 octobre : Mémorial de Tafai YE ON – 1ère édition (compétition de pétanque)
- 27 octobre : Inauguration des travaux d'adduction d'eau potable sur les hauteurs de Namaha (après 35 ans d'attente)
- 5 novembre : Visite de Mme Anna BURYLO, Cheffe d'unité Pays et territoires d'outre-mer (PTOM) au sein de la Direction des Partenariats Internationaux de la Commission Européenne

- 13 et 14 novembre : Mission à Bruxelles – France : Rencontre avec Direction des partenariats internationaux (cellule PTOM), Direction de l'énergie, Députés européens : Vice-Président Yunus OMARJEE et Députée Nora MEBAREK, Vice-Président de Solar Power Europe
- 17 novembre : Rencontre avec les personnes malades de BORA BORA à Paris et visite du nouveau véhicule A TAUTURU IA NA offert par la commune de BORA BORA à l'association A TAUTURU IA NA
- 18 au 21 novembre : Congrès des Maires de France- Rencontre avec Matignon, Ministère des Outre-mer, et Ministère de la Transition Ecologique, VINCI, CIVILISATION INDIGO, ENGIE France,
- 3 décembre : Remise officielle d'un manuel écologique rédigé par David LECCHINI dont l'impression fut financée par M. William HEARST III pour tous les élèves du lycée polyvalent Ihi-tea no vavau

4. Les autres évènements :

- Les tournées administratives au club house Teriimaevavau : (06 – 07 mars 2024) et (09 – 10 octobre 2024)
- 8 mars 2024 : Raromatai Festival – 1ère édition sur la place Tu Vavau (concert d'artistes de Polynésie dans les ISLV)
- 24 avril 2024 : Bénédiction du nouveau camion BOM du service des déchets
- 9 août 2024 : Bénédiction des nouveaux engins de la commune : camion plateau, pelle job + remorque, 2 broyeurs, 2 véhicules spécialisés pour la défense et la patrouille URIAC
- 16 au 19 septembre 2024 : Participation d'une délégation d'élus au Congrès des communes à TUBUAI, BORA BORA
- 17 au 20 septembre 2024 : Participation d'une délégation de Bora Bora au Taure'a Move à Uturoa
- 29 novembre au 1er décembre 2024 : Soirées HIP's à BORA BORA

II) BILAN FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2024

II.1) BUDGET PRINCIPAL

Cette année, on observe une légère baisse du résultat de l'exercice **en section de fonctionnement**, qui s'établit à **+148 989 755 Fcfp**, contre **+173 035 763 Fcfp** en 2023. Ce résultat reflète **1 906 288 490 Fcfp** de recettes émises pour **1 757 298 735 Fcfp** de dépenses engagées.

Les recettes issues de la redevance pour la promotion touristique ont **dépassé les prévisions budgétaires de 33 %**, ce qui témoigne de la **bonne dynamique du secteur touristique en 2024** et de son impact positif sur nos finances.

Côté dépenses, **la masse salariale reste maîtrisée** avec un taux de **45 %**, bien en dessous de la moyenne des communes polynésiennes (**62 %**). Cette situation s'explique notamment par la hausse des recettes réelles de fonctionnement, en particulier grâce à la taxe sur la RPT.

Toutefois, plusieurs services ont exprimé des **besoins en renfort d'effectifs**. Il conviendra d'être **vigilant** sur ces demandes afin d'assurer un équilibre entre **les ressources disponibles et les besoins opérationnels**. **À moyen terme, un audit de l'organisation et de l'efficacité des services** pourrait être envisagé afin d'évaluer si ces besoins sont liés à une **augmentation réelle des missions** ou à une **optimisation nécessaire de l'organisation du travail**.

En section d'investissement, le résultat est négatif, à hauteur de **-254 657 434 Fcfp**, contre **+10 601 679 Fcfp** en 2023.

Cette situation s'explique par la réalisation d'opérations urgentes financées sur fonds propres. Le poste de dépense principal concerne le règlement des situations des entreprises pour l'opération de la **caserne des pompiers**, mandatées en fin d'année. Le versement de l'acompte du **FIP** pour cette opération est prévu au **premier trimestre 2025**.

À noter que des virements ont été nécessaires entre les sections de fonctionnement et d'investissement pour équilibrer les budgets annexes Restauration scolaire, Ordures ménagères et Assainissement.

Au final, le **résultat global sans reprise des résultats antérieurs** est négatif, soit **-105 667 679 Fcfp**, contre **+183 637 442 Fcfp** en 2023. Avec la **reprise des résultats antérieurs**, le solde s'élève à **+351 521 635 Fcfp**, contre **+472 687 148 Fcfp** en 2023.

II.2) BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE :

Le résultat de l'exercice **en section de fonctionnement** est négatif, à **-5 402 959 Fcfp**, contre **+5 076 428 Fcfp** en 2023. Ce déficit s'explique par **81 147 851 Fcfp** de recettes pour **86 550 810 Fcfp** de dépenses.

En 2024, un nouveau menu a été mis en place afin de mieux respecter les recommandations nutritionnelles et de se conformer à la **loi du Pays** sur la consommation de produits locaux. Avec l'appui du **SPCPF** et d'un diététicien extérieur, des outils de gestion ont été déployés pour limiter le gaspillage alimentaire et ajuster les fiches techniques en fonction des préférences des enfants. Ces modifications ont eu un impact direct sur le budget.

Le taux de masse salariale reste satisfaisant, à 35 %, bien inférieur à la moyenne communale de **62 %**. En revanche, le taux de couverture des dépenses par la participation des parents est faible, à **45 %**. L'augmentation des tarifs, initialement prévue, a été suspendue en raison de la **cherté de la vie pour les familles**. Toutefois, la restauration scolaire étant un **service public administratif (SPA)**, son budget n'a pas l'obligation d'être équilibré par les recettes.

En section d'investissement, le résultat est légèrement positif, à **+140 161 Fcfp**, contre **-937 320 Fcfp** en 2023, grâce à une contribution du budget principal.

Le résultat global, hors reprise des résultats, est négatif, à **-5 262 798 Fcfp**, contre **+4 139 108 Fcfp** en 2023. Avec reprise des résultats, il s'établit à **+5 962 476 Fcfp**, contre **+11 225 274 Fcfp** en 2023.

II.3) BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES ET DES DECHETS

Cette année, on constate une nette amélioration du résultat de l'exercice **en section de fonctionnement**, avec un excédent de **+13 332 200 Fcfp**, contre un déficit de **-934 270 Fcfp** en 2023. Ce résultat est principalement dû à la subvention d'équilibre du budget principal. Il a fallu rattraper des paiements des factures de 2023, qui n'avaient pas été rattachées en raison des retards de transmission des prestataires, notamment pour le CET, le broyage de verre et le SPANC.

Le taux de couverture du service par les usagers se situe à **environ 39 %**, en recul par rapport à l'année dernière où il était de 46 %. Cette baisse peut s'expliquer par l'augmentation des charges, liée aux nouveaux coûts de fonctionnement, notamment le changement du programme de collecte des déchets verts. Depuis novembre 2023, le service a été réorganisé pour effectuer un ramassage quotidien, au lieu d'une fois par semaine, impliquant une couverture complète de l'île avec des tournées 4 à 5 jours par semaine. Ce changement a entraîné une augmentation des recrutements et a nécessité l'acquisition de moyens roulants supplémentaires, ce qui a engendré des coûts additionnels, notamment pour le carburant et l'entretien des équipements.

Par ailleurs, les redevances issues de la vente de sable de verre demeurent faibles. Nous comptons sur le prestataire chargé de l'exploration de l'unité de broyage pour améliorer ces revenus, et réduire ainsi le coût de ses prestations. Il sera aussi nécessaire d'augmenter le rendement de l'unité pour atteindre le gisement initialement prévu, afin de diminuer au maximum le volume de déchets à enfouir.

En ce qui concerne la tarification, le conseil municipal a décidé de marquer une pause dans l'augmentation des tarifs en raison du contexte économique difficile et du coût de la vie. Toutefois, une réforme de la tarification s'avère indispensable pour atteindre l'équilibre du budget annexe à très court terme, bien qu'aucune commune en Polynésie n'ait encore réussi à équilibrer son budget annexe.

Le taux de la masse salariale reste satisfaisant, à 42 %.

En section d'investissement, le résultat a progressé de manière significative, atteignant **+6 237 478 Fcfp**, contre **+997 937 Fcfp** en 2023. Ce résultat est le fruit de **119 129 590 Fcfp** de recettes émises pour **112 892 112 Fcfp** de dépenses. En recettes, on note le versement du solde de la subvention pour l'opération « travaux de couverture partielle du casier catégorie 2 et 3 au CET », ainsi que la subvention pour l'acquisition du camion BOM et la subvention d'équilibre d'un montant de **46 783 924 Fcfp**. En dépenses, figurent le paiement des situations des entreprises pour l'opération « travaux de couverture partielle du casier catégorie 2 et 3 du CET », le paiement du camion BOM, ainsi que l'acquisition de deux broyeurs pour l'équipe compostage.

Le résultat global sans reprise de résultat est en hausse, à **+19 569 678 Fcfp, contre +63 667 Fcfp** en 2023. Le résultat global avec la reprise de résultat atteint **+36 216 624 Fcfp, contre +16 646 946 Fcfp** en 2023.

II.4) BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Cette année, le résultat de l'exercice **en section de fonctionnement** progresse de manière significative, atteignant +13 305 748 Fcfp contre +2 326 810 Fcfp en 2023. Ce résultat se traduit par 94 680 365 Fcfp de recettes émises pour 81 374 617 Fcfp de dépenses.

Parmi les recettes, on note la participation du budget principal à hauteur de 54 242 049 Fcfp, ainsi qu'une redevance du fermier de 6 810 431 Fcfp, bien que cette dernière demeure relativement faible. En termes de dépenses, le plus gros poste concerne les travaux d'extension de réseaux, permettant le raccordement de nouveaux abonnés au réseau d'assainissement collectif, ainsi que les prestations de service passées avec la Polynésienne des Eaux pour le contrôle et la vidange des fosses septiques, qui incluent également les enquêtes réalisées en 2023 pour un montant de 6 363 611 Fcfp. Il convient aussi d'inclure l'exécution des écritures d'amortissement et les remboursements d'emprunt.

Il est important de souligner que **la masse salariale reste maîtrisée à 17 %**.

Le service d'assainissement collectif est exploité par le biais d'un contrat d'affermage, tandis que le service d'assainissement non collectif a été mis en place depuis le 1er octobre 2019. Ce dernier poursuit ses contrôles obligatoires, et les prestations de vidange sont désormais à la charge des usagers. Toutefois, il est à noter que la possibilité de mettre en place une tarification pour le SPANC n'a pas encore été étendue aux communes de Polynésie française. Avec le soutien de nos parlementaires, un texte est en cours d'élaboration pour remédier à cette situation. En attendant, les prestations de service liées au contrôle et à la vidange des fosses sont réalisées par la société Polynésienne des Eaux, et des visites sont en cours pour les usagers, notamment pour les fosses nécessitant une vidange urgente.

En section d'investissement, on observe un excédent de +32 760 226 Fcfp contre un déficit de -34 792 754 Fcfp en 2023. Ce résultat est porté par des recettes de 108 607 428 Fcfp, principalement issues du solde de la subvention pour l'opération « travaux et rénovation des armoires électriques » d'un montant de 79 834 875 Fcfp. En dépenses, nous avons alloué 40 487 543 Fcfp pour la clôture de cette opération et les travaux de raccordement des usagers aux réseaux d'assainissement. L'exécution des écritures d'amortissement doit également être prise en compte.

Le résultat global, sans reprise de résultat, est positif à **+46 065 974 Fcfp, contre -32 465 944 Fcfp** en 2023. Avec la reprise de résultat, le solde global s'élève à **+1 366 975 Fcfp, contre -44 698 999 Fcfp** en 2023. Ce résultat est donc un signe de redressement important pour le service d'assainissement.

Bien que le **résultat de fonctionnement** et le **résultat global** semblent positifs, l'intervention du budget principal pour équilibrer le service est un point à prendre en compte. Cette **subvention d'équilibre** de 54,2 millions Fcfp signifie que, malgré des résultats positifs dans les comptes annexes, le service d'assainissement ne parvient pas à s'autofinancer complètement.

II.5) BUDGET ANNEXE DE L'EAU INDUSTRIELLE

Cette année, le résultat de l'exercice **en section de fonctionnement** est excédentaire, s'élevant à **+721 265 Fcfp** contre **+5 709 944 Fcfp** en 2023. Ce résultat se traduit par **6 320 711 Fcfp de recettes** contre **5 599 446 Fcfp de dépenses**. L'excédent est notamment dû à l'exécution des écritures d'amortissement ainsi qu'à la redevance du fermier, qui s'élève à **1 568 741 Fcfp**.

Il est important de souligner que ce budget **s'autofinance intégralement** grâce au versement de la **surtaxe communale**, dont le montant est supérieur aux besoins du service. Par ailleurs, ce service est exploité dans le cadre d'un **contrat d'affermage**, ce qui limite l'impact financier et administratif pour la commune.

En comparaison avec d'autres communes, tant en Polynésie qu'en métropole, cette situation excédentaire reste **peu fréquente**. Il s'agit donc d'un **exemple de bonne gestion**, qui mérite d'être poursuivi.

Le **taux de masse salariale** est de **0%**, ce qui témoigne d'une gestion externalisée du service.

En section d'investissement, le résultat est **excédentaire**, atteignant **+3 312 410 Fcfp**, contre un quasi-équilibre en 2023 (**-3 Fcfp**). Ce résultat s'explique par **8 820 380 Fcfp de recettes** pour **5 507 970 Fcfp de dépenses**, incluant notamment l'exécution des écritures d'amortissement, l'achat de matériel pour **756 000 Fcfp**, ainsi que l'affectation du résultat pour **3 243 488 Fcfp**.

Le **résultat global sans reprise de résultat** est positif, s'élevant à **+4 033 675 Fcfp**, contre **+5 709 941 Fcfp** en 2023.

Avec la reprise du résultat des années précédentes, le **résultat global final** atteint **+15 975 506 Fcfp**, en légère progression par rapport à 2023 (**+15 185 319 Fcfp**).

III) ORIENTATIONS GENERALES DES BUDGETS DE L'EXERCICE 2025 :

Préambule

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoit que « *dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ».

Ainsi, ce rapport d'orientation budgétaire procède tout d'abord à un rappel du contexte économique au moment de l'élaboration de ce document, puis sera complété par la présentation des premiers éléments du projet de budget 2025.

Les prévisions et les orientations financières proposées pour 2025 seront ensuite détaillées pour le budget principal et les budgets annexes avant de dresser un état de la dette projetée au 31 décembre 2024.

Enfin, une information sera donnée sur la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs permettant ainsi d'ouvrir le débat sur le projet de budget 2025.

III.1) Le contexte de l'élaboration du budget 2025

L'élaboration des orientations budgétaires pour 2025 s'inscrit dans un contexte international, national et local marqué par des dynamiques complexes et des incertitudes significatives. Bien que nous dépendions des subventions et dotations octroyées par l'Etat et le Pays avec le FIP, il est intéressant d'analyser le contexte général économique et politique.

Contexte international et régional

Selon les prévisions du Fonds monétaire international (FMI) publiées en janvier 2025, la croissance économique mondiale devrait atteindre 3,3 % en 2025 et 2026, un taux stable par rapport aux estimations précédentes. Ce chiffre reste toutefois inférieur à la moyenne historique de 3,7 % enregistrée entre 2000 et 2019.

Cette stabilité apparente masque des variations régionales notables. Les prévisions pour les États-Unis ont été révisées à la hausse, avec une croissance attendue de 2,7 % en 2025, soutenue par un marché du travail robuste et une augmentation des investissements. En revanche, les perspectives pour l'Allemagne, la France et la zone euro ont été ajustées à la baisse en raison d'un affaiblissement du secteur manufacturier et d'incertitudes politiques.

Le FMI souligne également que des facteurs tels que le vieillissement de la population, la faiblesse des investissements et la montée du protectionnisme pourraient freiner la croissance mondiale. Ces défis structurels pourraient entraver les efforts de réduction de la pauvreté, de gestion de la dette publique et de financement des initiatives contre le changement climatique.

En résumé, bien que la croissance mondiale pour 2025 soit projetée à 3,3 %, des disparités régionales et des défis structurels persistent, nécessitant une attention particulière des décideurs politiques pour soutenir une reprise économique durable.

Les tensions géopolitiques et les incertitudes économiques continuent également d'influencer le secteur touristique, principal moteur de recettes pour notre commune. Les récentes annonces du Président des États-Unis concernant le renforcement de la présence militaire dans la région Indo-Pacifique pourraient modifier les flux commerciaux et les investissements, impactant ainsi l'attractivité touristique et, par conséquent, nos recettes fiscales.

Par ailleurs, les banques centrales maintiennent des taux d'intérêt relativement élevés pour freiner l'inflation, ce qui a un impact sur le coût des emprunts pour les acteurs publics et privés. Ces tendances sont régulièrement analysées par l'Organisation Mondiale du Tourisme (UNWTO) qui indique, dans ses dernières prévisions, que le secteur touristique devrait connaître une reprise progressive, quoique sensible aux aléas internationaux (UNWTO, 2023).

Contexte national

Selon les prévisions du Fonds monétaire international (FMI) publiées en janvier 2025, la croissance économique de la France devrait atteindre 0,8 % en 2025. Cette estimation a été révisée à la baisse par rapport aux prévisions antérieures, en raison d'un affaiblissement du secteur manufacturier et d'incertitudes politiques.

Par ailleurs, le Haut Conseil des finances publiques, dans son avis du 29 janvier 2025, estime que la prévision de croissance du PIB pour 2025, fixée à 0,9 %, est supérieure à celle du FMI.

Ces perspectives contrastent avec celles d'autres économies européennes. Par exemple, l'Espagne devrait connaître une croissance de 2,3 % en 2025, surpassant ainsi les autres grandes économies de la zone euro.

En résumé, le FMI anticipe une croissance modeste pour la France en 2025, reflétant des défis économiques spécifiques au pays, tandis que d'autres nations européennes pourraient enregistrer des performances économiques plus robustes.

En France, les débats sur la réforme de la fiscalité locale et la décentralisation, ainsi que les discussions visant à renforcer les compétences des territoires ultramarins, ont des répercussions directes sur les dotations publiques et la stabilité de nos financements.

Par ailleurs, les choix politiques – illustrés par les récentes motions de défiance et les débats sur la transition énergétique – influent sur les priorités budgétaires du gouvernement central, affectant ainsi indirectement les moyens alloués aux territoires ultramarins. Fort heureusement, les communes de Polynésie française restent épargnées par la baisse des dotations des collectivités.

Contexte de la région Pacifique Sud

Les troubles sociaux en Nouvelle-Calédonie depuis mai 2024 ont entraîné une vague de départs de populations et une fermeture temporaire de l'aéroport de La Tontouta, affectant également Wallis-et-Futuna. Ces événements soulèvent des préoccupations quant à une possible contagion sociale en Polynésie française, ce qui pourrait influencer la stabilité sociale et économique de notre territoire.

La montée en puissance de la Chine dans la région du Pacifique, aux îles Cook notamment, pourrait pousser la France à revoir leurs politiques de sécurité et de coopération régionale.

Contexte local

Le gouvernement de la Polynésie française a exprimé son intention de réformer la fiscalité communale, en particulier celle relative au tourisme, avec une mise en œuvre envisagée pour 2026. Cette réforme vise à doter les communes de ressources financières propres, renforçant ainsi leur autonomie et leur capacité à initier de nouveaux projets. Il est essentiel de suivre attentivement l'évolution de ce projet, car il pourrait modifier substantiellement les sources de revenus de notre commune et impacter la planification budgétaire à moyen terme.

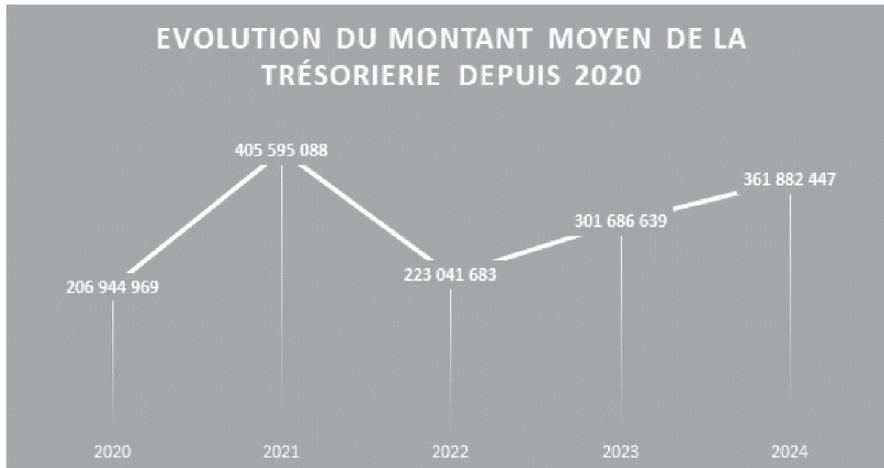
Par ailleurs, la conjoncture locale est marquée par une augmentation du coût de la vie, affectant directement le pouvoir d'achat des ménages. Cette situation a conduit à la suspension de certaines hausses tarifaires, notamment dans les services essentiels tels que la restauration scolaire, afin de préserver l'accessibilité pour tous les administrés.

III.2) Stratégies budgétaires

III.2.1) La situation financière de la commune

1. Une trésorerie convenable

Depuis 2020, la situation de la trésorerie reste convenable. La moyenne mensuelle de trésorerie s'élève à **361 882 447 FCP en 2024**, contre **301 686 639 FCP en 2023** et **223 041 683 FCP en 2022**. Après une hausse exceptionnelle entre 2020 et 2021 (+50 %), la situation tend à se stabiliser, reflétant une gestion prudente des finances communales.



2. Capacité d'autofinancement et d'endettement

Le niveau de capacité d'autofinancement (CAF) de la commune s'établit à **+260 261 451 XPF en 2024**, en légère baisse par rapport à **+284 983 769 XPF en 2023**. Cette situation s'explique par le recours à l'emprunt auprès de l'Agence France Local (AFL) en 2024. Une attention particulière sera portée sur les prochains emprunts (notamment sur le taux, la durée, le délai de différé...) afin de garantir une CAF suffisante pour autofinancer les investissements.



La capacité d'endettement (exprimée en nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette avec la CAF) est estimée à **2,13 années** en 2024, contre **1,76 année** en 2023. Cette hausse suggère une marge de manœuvre plus confortable qu'en 2023, tout en restant sous surveillance. La commune veillera à contenir son niveau d'endettement dans les limites prudentielles.

EVOLUTION ET PROSPECTIVE DE L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE DEPUIS 2020					
Fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles hors cessions (775)	1 198 901 447	1 247 574 476	1 361 127 486	1 702 550 364	1 862 023 964
Dépenses réelles hors intérêt/ ICNE (66)	1 128 427 095	1 120 074 604	1 233 277 401	1 417 566 595	1 601 762 513
CAF Brute (RR-DR) ou épargne brut	70 474 352	127 499 872	127 850 085	284 983 769	260 261 451
(-) Annuité en capital d'emprunt (cpte 16)	50 899 400	56 666 277	51 782 801	70 832 640	76 230 780
(-) Annuité en intérêt d'emprunt (cpte 66111)	1 594 397	1 223 401	915 984	8 306 798	18 161 563
(+) Produits de cessions (775)	0	120 915 000	0	20 000	2 120 000
CAF Nette (CAF Brute - les Annuités + cessions)	17 980 555	190 525 194	75 151 300	205 864 331	167 989 108
CAPACITE D'ENDETTEMENT EN ANNEE	0.34	3.29	1.43	2.60	1.78

3. Un encours de dette maîtrisé

Concernant le **budget principal**, le tableau suivant détaille la durée de vie résiduelle et le capital restant dû :

BUDGET PRINCIPAL				
Date	Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
31/12/2024	632 577 843 FCFP	2,09%	14 ans	8 ans
31/12/2025 (Prévisionnel)	546 023 260 FCFP	2,06%	13 ans	7 ans

- Au 31 décembre 2024, la commune devrait encore rembourser 632,6 millions FCP de capital sur le budget principal, avec un taux moyen d'environ 2,09 %.
- La durée de vie résiduelle de la dette est estimée à 14 ans, mais la durée de vie moyenne est de 8 ans, traduisant un amortissement progressif.
- En 2025, le capital restant dû devrait baisser à 546,0 millions FCP, avec un taux moyen de 2,06 % et une durée de vie moyenne de 7 ans.

Cette situation démontre une certaine stabilité dans la gestion de l'endettement, malgré le recours à de nouveaux emprunts pour financer les projets d'investissement.

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES ET DECHETS

Date	Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
31/12/2024	56 000 000 FCFP	3,62%	13 ans	13 ans
31/12/2025 (Prévisionnel)	54 281 302 FCFP	3,62%	12 ans	12 ans

Le taux d'intérêt reste stable à 3,62 %. Cette stabilité facilite la prévisibilité des charges financières liées au service de la dette.

La durée de vie résiduelle reste à 13 ans en 2024 et en 2025, suggérant une structure d'amortissement qui maintient une échéance finale similaire, malgré le remboursement effectué.

La durée de vie moyenne, qui passe de 13 à 12 ans, reflète le fait que le principal diminue et que l'emprunt s'approche de sa maturité.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Date	Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
31/12/2024	79 986 874 FCFP	3,62%	13 ans	13 ans
31/12/2025 (Prévisionnel)	77 539 031 FCFP	3,62%	12 ans	12 ans

Comme pour les ordures ménagères, le taux d'intérêt demeure à 3.62% reflétant une cohérence dans les conditions d'emprunt. La durée de vie résiduelle et moyenne suit la même évolution que les ordures ménagères.

III.2.2) Évolution des recettes et dépenses de fonctionnement**III.2.2.1 Les dotations du FIP et de l'Etat :**

Le Pays a décidé d'une augmentation du FIP pour 2025. Selon les informations reçues mais restant encore à valider lors du CFL prévu le 27 février prochain, les dotations non affectées (DNAF et DNAI) seront de 694 586 062 XPF dont 583 452 292 XPF de DNAF et 111 133 770 XPF de DNAI, soit + 5.72% donc + 31 millions XPF en DNAF et + 6 millions XPF en investissement.

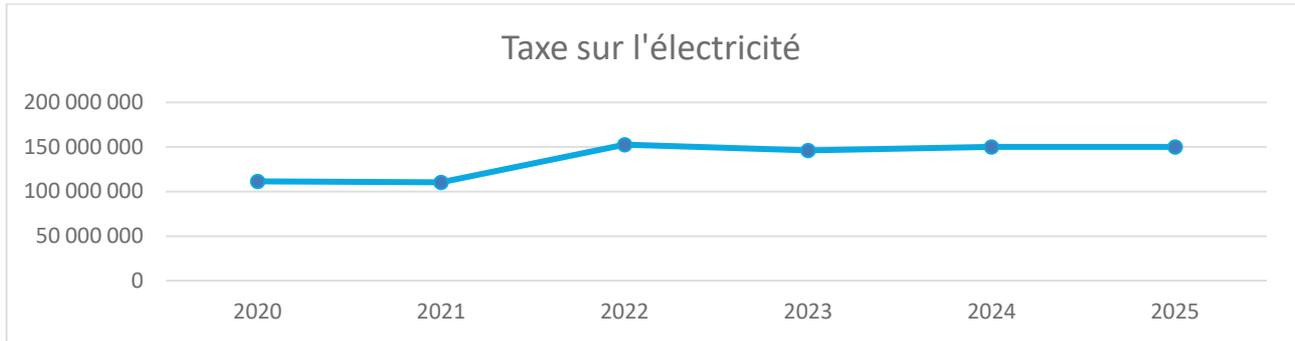
La DGF sera reconduite ainsi que la DACOM et le FPIC, soit respectivement : 194 836 158 XPF, 112 405 967 XPF et 36 208 831 XPF. La dotation des titres sécurisées (passeport/CNI) sera reconduite pour 1 632 458 XPF.

En prévision, le montant total prévisionnel des dotations FIP et Etat pour 2025, sera de 1 039 669 476 XPF.

III.2.2.2 Nos recettes propres :

Nous allons aborder les recettes propres les plus significatives.

1. Au budget général :



La taxe sur l'électricité s'est stabilisée autour d'une moyenne de **150 millions FCP** ces trois dernières années.

En octobre 2024, l'hôtel **Westin Bora Bora** a rouvert ses portes et fonctionnera désormais toute l'année, ce qui devrait générer des **recettes supplémentaires**. Toutefois, certains établissements hôteliers prévoient des **travaux de rénovation** en 2025, impliquant des périodes de fermeture temporaire.

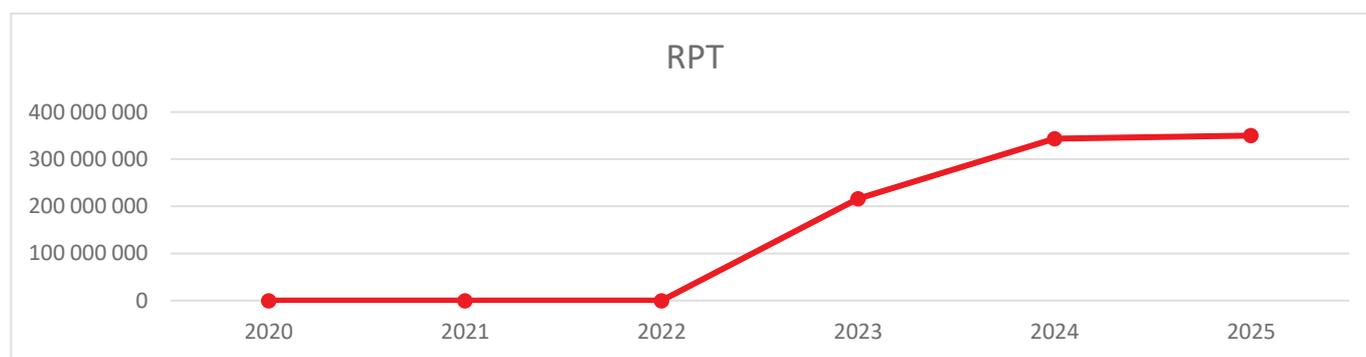
Par prudence, il est donc préférable de maintenir **une estimation stable** du produit de cette taxe pour 2025, en reconduisant le même montant que l'année précédente.



La taxe de séjour s'est stabilisée autour d'une **moyenne de 87 millions FCP** ces dernières années. En 2024, les recettes ont atteint **près de 92 millions FCP**, témoignant d'une dynamique positive.

Pour 2025, le **calendrier prévisionnel des escales de croisiéristes** indique une **hausse significative de la fréquentation**, ce qui permet d'anticiper une augmentation des recettes. Ainsi, une **prévision de 100 millions FCP** de taxe de séjour semble cohérente avec cette tendance.

À noter que **2019 reste l'année de référence**, avec un **record dépassant les 100 millions FCP**, atteignant **102 millions FCP**. L'objectif serait donc de retrouver le même niveau de performance en 2025.



Cette **redevance pour la promotion touristique (RPT)**, mise en place en **avril 2023**, a été collectée sur une année pleine pour la première fois en **2024**. Son principal avantage est qu'elle est **calculée sur la base du chiffre d'affaires**, ce qui permet une meilleure corrélation avec l'activité économique locale.

À Bora Bora, où **90 % des établissements sont des hôtels 4 et 5 étoiles**, cette redevance constitue une source de financement stable et significative.

Le **montant total des recettes propres pour 2024** s'élève à **853 601 832 XPF**, soit **45.7% des recettes du budget principal**.

2. Concernant les budgets annexes :

- **Restauration scolaire** : Sur la période **2020-2025**, les recettes ont connu une **légère progression de 10 %**. Aucune augmentation n'est prévue pour **2025**, afin de **préserver le pouvoir d'achat des familles face à la hausse du coût de la vie**.

		2020	2021	2022	2023	2024	2025
7067	REPAS CANTINE	18 997 200	19 495 000	21 997 500	21 419 100	20 925 000	21 000 000
Cumul		18 997 200	19 495 000	21 997 500	21 419 100	20 925 000	21 000 000

- **Ordures ménagères et déchets** : Sur la période **2020-2025**, les recettes ont connu une **légère progression de 10 %**. Aucune augmentation n'est prévue pour **2025**, afin de **préserver le pouvoir d'achat des usagers face à la hausse du coût de la vie**.

Néanmoins, une **réforme de la grille tarifaire** sera préparée pour les **usagers non domestiques**, en particulier les **établissements touristiques**. Cette réforme visera à **mieux répartir les coûts de traitement selon le type de déchets** et à **rendre le service plus attractif** en diversifiant les prestations proposées.

		2020	2021	2022	2023	2024	2025
70611	Ordures ménagères	95 561 904	91 370 173	91 234 362	102 680 286	106 655 511	105 000 000
70612	CET	3 616 669	5 701 339	15 477 367	18 131 397	13 355 688	13 000 000
7018	Compost	1 519 000	1 418 500	1 918 264	1 970 450	1 890 050	2 000 000
Cumul		100 697 573	98 490 012	108 629 993	122 782 133	121 901 249	120 000 000

• **Assainissement** : Sur la période **2020-2025**, la surtaxe communale a connu une **forte progression en 2022**, portée par la reprise de l'activité touristique. Toutefois, une **baisse significative a été observée en 2024**, due aux remises fuite effectuées par le fermier.

Malgré cette diminution, nous prévoyons de **maintenir un niveau de recettes comparable à celui de 2022**.

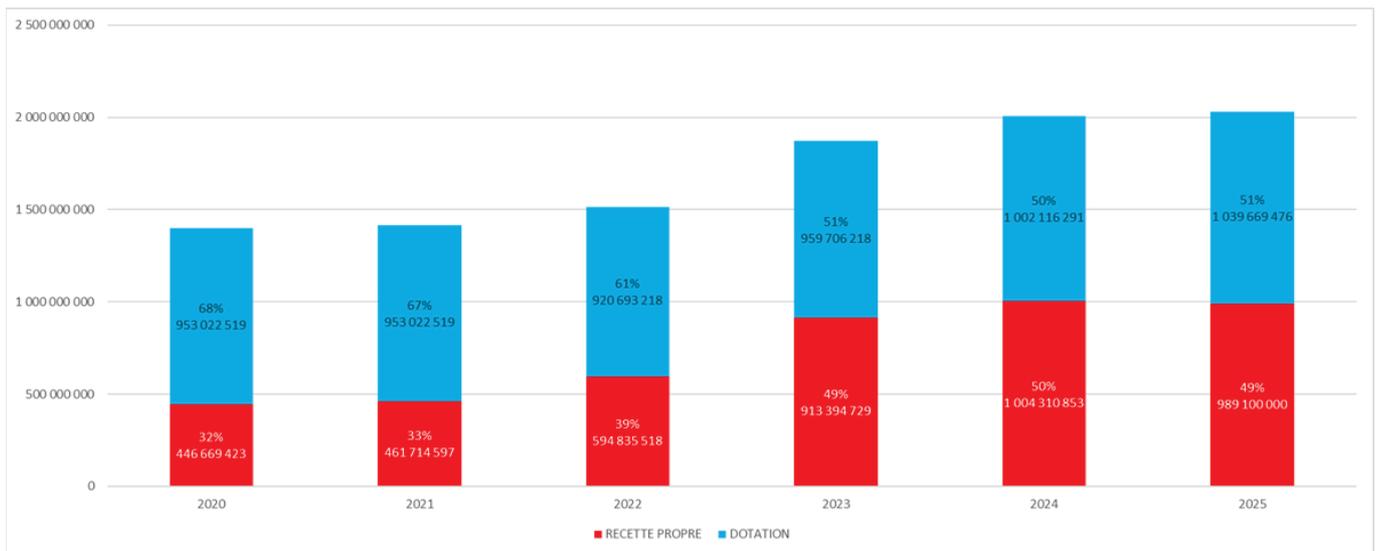
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
7067	TAXE ASSAINISSEMENT	7 018 126	7 211 275	9 575 299	9 504 184	6 810 431	9 000 000
Cumul		7 018 126	7 211 275	9 575 299	9 504 184	6 810 431	9 000 000

• **Eau industrielle** : Sur la période **2020-2025**, la surtaxe communale a connu une **forte progression en 2022**, portée par la reprise de l'activité touristique. Toutefois, une **baisse significative a été observée en 2024**, due au taux de 5% appliquée depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle DSP, le 1^{er} avril 2024. Malgré cette diminution, nous prévoyons de **maintenir un niveau de recettes comparable à celui de 2022**.

		2020	2021	2022	2023	2024	2025
7067	TAXE EAU INDUSTRIELLE	2 116 737	1 513 873	1 998 661	2 466 456	1 568 741	1 600 000
Cumul		2 116 737	1 513 873	1 998 661	2 466 456	1 568 741	1 600 000

3. Une amélioration significative de l'autonomie financière de la commune :

L'autonomie financière de Bora Bora s'améliore progressivement, bien que l'économie reste majoritairement dépendante du tourisme, qui représente 80% de l'activité. Nous avons pu observer que, durant les différentes crises que nous avons traversées, le secteur du luxe est le seul à n'avoir pas connu de récession. Cette réalité confirme que la stratégie engagée depuis plus de 30 ans, centrée sur le tourisme de luxe et privilégiant la qualité à la quantité, nous donne de plus en plus raison. Pour conserver notre positionnement compétitif sur le marché international, il est crucial de maintenir nos efforts en matière de développement durable, notamment en visant une destination 100% décarbonée et une mobilité 100% verte et sécurisée. La Polynésie française se distingue également par sa sécurité et son accueil chaleureux, offrant ainsi une expérience incomparable aux visiteurs. Toutefois, il demeure essentiel de rester vigilant face aux événements extérieurs (crises sanitaires, économiques, géopolitiques) qui pourraient affecter ce secteur clé de notre économie.



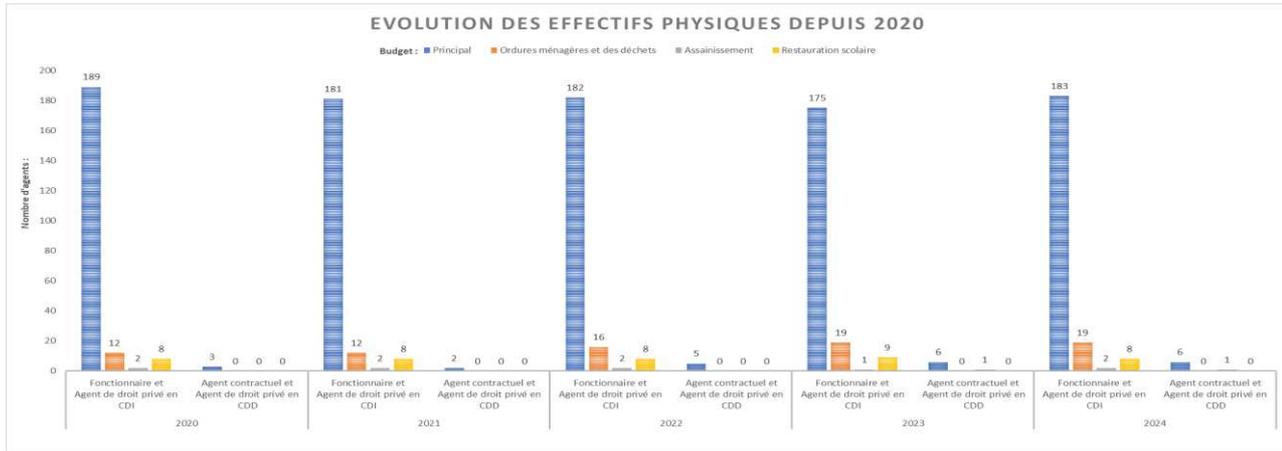
III.2.3) Maîtrise des dépenses de fonctionnement des budgets

La commune continuera de mettre en place une gestion rigoureuse et raisonnée des dépenses publiques :

- Les dépenses courantes seront reconduites, et certaines réévaluées en fonction des besoins ou des augmentations des coûts des prestations de services, telles que le gardiennage, la propreté, etc.
- En matière de recrutement, la priorité sera donnée aux cadres (A et B), tout en favorisant, dans la mesure du possible, la montée en compétence des agents en interne. Compte tenu de la suppression des aides à l'emploi du Pays pour les communes, il sera essentiel de renforcer nos équipes de terrain pour assurer la continuité du service public. Le recrutement se fera en fonction des besoins de ce service, ou pour anticiper une croissance des activités municipales.
- Le soutien aux associations locales, partenaires essentiels de l'action publique, sera poursuivi et renforcé. Nous continuerons à soutenir des structures telles que la fédération des 24 quartiers (TE MAU AROA), l'association HEIVA I BORA BORA pour la préservation de notre culture, l'association du Comité du tourisme de Bora Bora pour la promotion de l'île, l'association IA VAI MA NOA BORA BORA pour la protection de l'environnement, l'association BORA BORA ANIMARA pour la lutte contre la surpopulation canine, ainsi que les associations sportives et de jeunesse pour prévenir l'oisiveté et la consommation de drogue. Ces associations sont des relais indispensables de l'action publique. Pour 2025, une augmentation de 5% des subventions leur sera allouée pour répondre à leurs demandes croissantes. En effet, Bora Bora est l'une des communes les plus dynamiques en matière de soutien aux associations, une dynamique reconnue par la CTC dès 2016.
- Une politique de provisions pour créances irrécouvrables est en place, avec un fonds de 59 millions FCP pour le budget principal, ainsi que des réserves spécifiques pour les budgets annexes. Nous attendons les chiffres du payeur afin de provisionner les créances irrécouvrables pour l'année 2025.

III.2.4) La structure des effectifs et le temps de travail

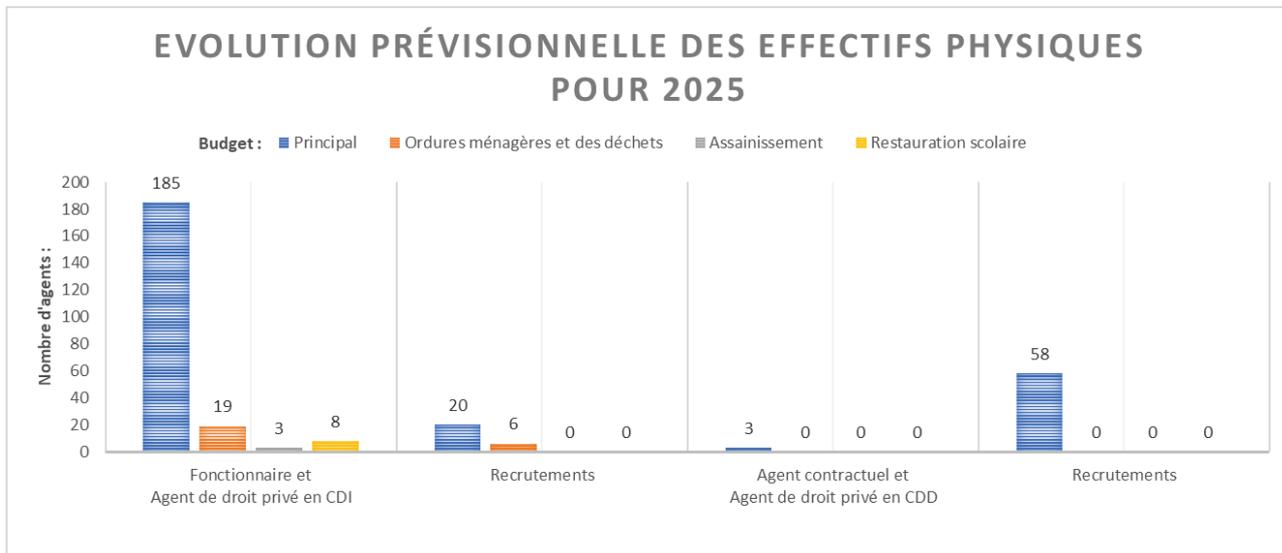
Sur les cinq dernières années, la moyenne des effectifs municipaux a été de 183 fonctionnaires. Au 31 décembre 2024, la commune compte un total de 219 employés, dont 6 agents contractuels.



Nous prévoyons 20 recrutements sur des postes permanents en 2025 dont :

- 3 postes cadres en spécialité administrative et technique au budget principal,
- 6 postes contractuels au budget des ordures ménagères et des déchets,
- 3 agents contractuels (service secrétariat, service comptabilité et ressources humaines)
- 2 sapeurs-pompiers professionnels,
- 1 APJA,
- 2 chefs d'équipe à la brigade de police municipale,
- 1 responsable de la sécurité publique (par avancement de grade)

Et, 58 emplois saisonniers pour la période des festivités Heiva I Bora Bora.



Ci-après la durée effective du travail dans la commune par budget :

BUDGET PRINCIPAL		
TEMPS DE TRAVAIL		
Type de temps	Nbre agents	12 mois (en heures)
75,25 h	9	8 127
87 h	1	1 044
137,75 h	12	19 836
135,2 h	1	1 622
169 h	160	324 480
TOTAL	183	355 109

BP SAISONNIERS		
TEMPS DE TRAVAIL		
Type de temps	Nbre agents	1 mois (en heures)
169	53	8 957

RESTAURATION SCOLAIRE		
TEMPS DE TRAVAIL		
Type de temps	Nbre agents	12 mois (en heures)
169	8	16 224

ORDURES MENAGERES		
TEMPS DE TRAVAIL		
Type de temps	Nbre agents	12 mois (en heures)
169	19	38 532

ASSAINISSEMENT		
TEMPS DE TRAVAIL		
Type de temps	Nbre agents	12 mois (en heures)
169	3	6 084

Si l'on additionne l'ensemble des postes, la durée totale effective du temps de travail s'élève à 424 906 heures.

III.2.5) La rémunération du personnel :

Avec les projets de recrutement, la masse salariale représenterait environ 43 % au BG, 33 % au BRS, 38 % au BOM, 11 % au BEU, et 0 % au BEI en 2025.

BG	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (prévisionnel)
Traitement de base	435 778 079 XPF	453 556 882 XPF	475 307 145 XPF	485 339 919 XPF	510 633 521 XPF	525 114 768 XPF
Heures supplémentaires	5 604 167 XPF	7 076 151 XPF	8 409 356 XPF	8 424 391 XPF	7 701 100 XPF	8 489 832 XPF
Régime indemnitaire	22 832 261 XPF	24 618 550 XPF	24 784 838 XPF	24 087 445 XPF	28 958 749 XPF	28 407 276 XPF
Avantages en nature	- XPF					
Autres indemnités	- XPF	- XPF	941 299 XPF	989 100 XPF	1 218 787 XPF	1 063 543 XPF
Charge de personnel (brut)	464 214 507 XPF	485 251 583 XPF	509 442 638 XPF	518 840 855 XPF	548 512 157 XPF	563 075 419 XPF

RS	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (prévisionnel)
Traitement de base	13 830 436 XPF	13 318 520 XPF	13 700 639 XPF	16 646 950 XPF	20 717 366 XPF	20 977 032 XPF
Heures supplémentaires	- XPF					
Régime indemnitaire	480 000 XPF					
Avantages en nature	- XPF					
Autres indemnités	- XPF					
Charge de personnel (brut)	14 310 436 XPF	13 798 520 XPF	14 180 639 XPF	17 126 950 XPF	21 197 366 XPF	21 457 032 XPF

OM	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (prévisionnel)
Traitement de base	19 954 206 XPF	22 278 369 XPF	25 093 785 XPF	33 934 568 XPF	40 752 997 XPF	41 047 632 XPF
Heures supplémentaires	- XPF					
Régime indemnitaire	- XPF					
Avantages en nature	- XPF					
Autres indemnités	1 629 375 XPF	2 140 142 XPF	2 433 444 XPF	3 026 293 XPF	3 508 010 XPF	3 626 352 XPF
Charge de personnel (brut)	21 583 581 XPF	24 418 511 XPF	27 527 229 XPF	36 960 861 XPF	44 261 007 XPF	44 673 984 XPF

AS	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (prévisionnel)
Traitement de base	3 775 200 XPF	3 775 200 XPF	3 827 158 XPF	2 875 965 XPF	6 186 204 XPF	6 234 516 XPF
Heures supplémentaires	- XPF					
Régime indemnitaire	- XPF					
Avantages en nature	- XPF					
Autres indemnités	354 640 XPF	392 392 XPF	434 820 XPF	269 946 XPF	596 152 XPF	613 224 XPF
Charge de personnel (brut)	4 129 840 XPF	4 167 592 XPF	4 261 978 XPF	3 145 911 XPF	6 782 356 XPF	6 847 740 XPF

III.3) Investissements pour 2025III.3.1) Poursuite des projets en cours

L'année 2025 verra la poursuite et la finalisation des projets déjà **engagés pour un montant de 204 066 342 XPF**, à savoir principalement :

- La caserne des sapeurs-pompiers dont la réception des travaux est prévue en juillet prochain
- La mise en place d'éclairage public des servitudes bétonnées
- Et, la mise aux normes électriques de l'école Namaha 3.

III.3.2) Projets pour 2025 : Vers une île « INNOVANTE » et conviviale

Bora Bora se projette dans l'avenir avec une série d'initiatives ambitieuses pour 2025, destinées à renforcer la durabilité, la modernisation et l'attractivité de l'île. Ces projets, déclinés en plusieurs volets, visent à concilier développement économique, respect de l'environnement et qualité de vie pour les résidents et les visiteurs.

Vers une gestion innovante de l'eau : Traitement alternatif du motu Tevairoa

Le projet prévu pour juillet 2025 consiste à traiter une lentille d'eau issue du motu Tevairoa, une ressource alternative qui permettra de fournir de l'eau potable de manière durable. Nous avons d'ores et déjà l'accord de financement du FIP à hauteur de 80% pour financer les **557 millions de francs** de travaux qui débuteront en juillet. Ce projet s'inscrit dans une démarche visant à sécuriser l'approvisionnement en eau tout en limitant l'empreinte écologique.

Pour une éducation adaptée aux besoins de demain : Réinventer l'école d'Anau

L'école d'Anau, la plus vieille de la commune, sera entièrement reconstruite côté montagne. Le côté mer sera libéré et transformé en un lieu de vie convivial pour les résidents. Ce projet permettra de doter les élèves et la population de nouvelles infrastructures modernes, adaptées aux besoins croissants de la communauté. Le montant d'une **étude de faisabilité** sera inscrit au **BG**, soit **5 millions de francs**.

Dynamiser le sport et la jeunesse : Un complexe sportif à Namaha

La création d'un complexe sportif à Namaha vise à offrir des installations modernes non seulement aux jeunes, mais aussi aux écoles de Namaha et à la population des quartiers de Nunue. Ce lieu polyvalent favorisera la pratique d'activités sportives, renforcera la cohésion sociale et contribuera à la santé et au bien-être de la communauté. Le montant d'une **étude d'esquisse** sera inscrit au **BG**, soit **2 millions de francs**.

Pour une gestion optimale des bâtiments communaux : Renforcement des infrastructures

La commune prévoit d'améliorer ses services en étendant la couverture des ateliers Haamaire et de Povai, en agrandissant le chenil et en acquérant des chapiteaux pour renforcer l'équipe logistique. Ces mesures permettront une meilleure organisation et une gestion plus efficace des infrastructures municipales.

Le montant d'une **étude de faisabilité** pour ces projets sera inscrit au **BG**, soit de **3.5 millions de francs**

Aussi, le montant d'une étude d'aménagement et de reprise des travaux du Domaine Maaiava sera inscrit au **BG**. Préalablement, il convient de lancer les études connexes (levée topographique, étude de sol, de sécurité puis d'esquisse). Sera inscrit le montant de 5 millions de francs au **BG**.

Pour un cadre de vie harmonieux et durable : Réaménagement des espaces publics

Le projet d'aménagement des espaces publics a pour objectif d'embellir, dès à présent, le côté montagne du projet de Vaitape. La création d'espaces verts et d'infrastructures modernes offrira aux résidents un environnement agréable et sécurisé, contribuant à une qualité de vie améliorée. Un montant de **40 millions de francs** sera inscrit au **BG** en travaux.

Un projet de **réaménagement d'un terrain de tennis en terrain padel** est prévu cette année pour un montant de **15 millions de francs** qui sera inscrit au **BG**.

La continuité de la **mise aux normes de l'éclairage public** est prévue avec l'inscription d'un **budget de 15 millions de francs au BG**.

Vers une gestion moderne et durable des déchets

- **Extension du centre d'enfouissement technique** : Le projet prévoit l'extension du centre d'enfouissement technique avec la **création d'un casier de catégorie 3**. Une étude ICPE sera lancée prochainement pour augmenter le volume d'enfouissement, optimisant ainsi la gestion des déchets. Les travaux prévus cette année, seront financés par le FIP à hauteur de 50% sur un montant total de **40 millions de francs inscrits au BAOM**.
- **Projet de déchèterie** : Ce projet inclut la mise en place d'un espace de tri des recyclables, d'un stockage dédié aux DMS en attente d'envoi sur Tahiti, ainsi que la création d'une recyclerie et d'une ressourcerie. Des casiers seront également installés pour le dépôt des DEEE, accompagnés de l'unité de broyage de verre et d'un incinérateur de cartons, afin de valoriser les déchets de manière innovante. Afin de lancer **l'avant-projet détaillé** en vue d'obtenir des financements, un montant de **10 millions de francs** sera inscrit au **BAOM**.
- **Recherche sur le traitement et la valorisation des déchets** : La commune poursuit ses recherches en vue de mettre en place un système de pyrolyse ou de CSR, dans l'objectif d'améliorer le traitement et la valorisation des déchets. Cette **étude PRO-DCE** reçoit une subvention du FIP à hauteur de 80% sur les **18 millions de francs** qui seront inscrits au **BAOM**.
- **Renouvellement de la flotte BOM** : Dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules, la commune envisage le remplacement d'un camion BOM, en évaluant notamment la possibilité d'acquérir un camion BOM fonctionnant à l'hydrogène, pour réduire l'empreinte environnementale des opérations de collecte et de transport des déchets sous réserve de la réalisation de notre unité de production d'hydrogène vert. Les demandes de financement sont en cours.

Redynamiser la centralité : Le projet du Grand Vaitape

Le projet du Grand Vaitape ambitionne de réaménager la centralité de l'île pour en faire un lieu de partage et de rencontre entre visiteurs et habitants, intégrant culture, jeunesse et loisirs. Des études de schéma structurel seront prochainement lancées afin de préparer la création d'une SPL, étape préliminaire indispensable avant le lancement des travaux d'aménagement. Un budget **d'étude d'aménagement et de développement de la place Tu Vavau** estimé à **15 millions de francs** sera inscrit au **BG**.

Vers une Autonomie Énergétique Totale : Partenariats et Innovations avec SWEET 1 et SWEET 2

Dans le cadre de notre démarche de transition énergétique amorcée en 2020 avec le consortium européen IANOS, notre commune poursuit ses efforts pour atteindre une autonomie énergétique complète. Cette année, le consortium, prolongé d'environ un an pour finaliser les projets des deux îles pilotes– Ameland et Terceira – clôturera ses travaux en septembre.

Le projet SWEET 1 se distingue par son modèle de financement et son partenariat stratégique. Son démarrage sera rendu possible grâce au développement parallèle du projet de développement de l'eau potable sur le motu Tevairoa. Ce projet est financé à 100% par le privé, notamment Akuo Energy. Ensemble, nous avons mis en place un modèle foncier innovant : la commune loue la partie souterraine de certaines parcelles pour l'installation de drains, tandis qu'Akuo Energy exploite la partie supérieure pour installer des tables et des serres agricoles solaires. Cette approche permet aux propriétaires fonciers d'obtenir de meilleurs revenus tout en soutenant le développement de solutions énergétiques durables.

Par ailleurs, le projet SWEET 2, axé sur l'énergie thermique des mers (ETM), a démarré avec une étude de préfaisabilité dont les résultats très positifs ont été présentés l'an dernier par Akuo Energy auprès des

membres du conseil municipal. Les montants d'investissement élevés prévus pour ce projet nécessitent l'obtention d'importantes subventions, et nous prévoyons de mobiliser des financements européens pour y répondre. Nos déplacements à Bruxelles ces deux dernières années ont renforcé notre réseau et permis de promouvoir cette initiative innovante, qui s'inscrit dans notre objectif d'atteindre une autonomie énergétique totale d'ici 2030. Dans cette optique, la mise en place d'une unité de production d'hydrogène vert est également envisagée comme solution prometteuse pour des transports maritimes 100 % propres.

En complément, nous inaugurerons fin mars la batterie industrielle de stockage, financée dans le cadre de la concession du service de l'électricité. Cette batterie permettra d'intégrer sur le réseau l'énergie produite par le projet SWEET 1, améliorant ainsi la gestion et la fiabilité de l'approvisionnement énergétique.

De plus, les études de conception (PRO-DCE) pour la mise en place d'une unité de production d'hydrogène vert sur le site du CET ont reçu le soutien du FIP 2025 à hauteur de 80 %. Une fois ces études terminées, nous engagerons la phase de recherche de financement pour la réalisation de cette unité, essentielle à notre objectif de rendre la mobilité maritime entièrement propre.

Ces projets innovants, soutenus par des partenariats solides et des financements européens, illustrent notre engagement résolu vers une transition énergétique ambitieuse, avec pour finalité l'autonomie énergétique totale de la commune d'ici 2030.

Afin d'assurer ces investissements, la commune de Bora Bora envisage de recourir aux subventions du Pays (FIP, DDC), ainsi qu'à celles de l'État, notamment dans le cadre du contrat de développement et de transformation. Bien entendu, la part communale sur fonds propres sera prévue au budget 2025 et pourrait, si nécessaire, faire l'objet d'un emprunt auprès d'organismes tels que l'AFD ou l'AFL. C'est d'ailleurs le cas pour le projet de développement de l'eau potable du Motu Tevairoa, pour lequel l'AFD sera sollicitée afin d'assurer le financement de la part communale, estimée à 120 millions XPF.

Ainsi, l'année 2025 s'inscrit dans la poursuite de nos engagements en matière d'investissement annoncés dès 2020